



# Indian Head



Military Vehicle Conservation Group  
Partenaire du MVCG France

# IVANHOE

## -Bohan sur Semois-

Une des plus sauvages et belle région d'Ardenne

Bastion du maquis et des SAS

# 25-26-27 Janvier 2019

RASSEMBLEMENT DE VEHICULES  
MILITAIRES ALLIES DE LA SECONDE  
GUERRE - COMMEMORATIONS -  
RECONSTITUTIONS - RANDONNEE  
HISTORIQUE



Infos : 063/21.96.14 - 04/384.63.73  
[www.indianhead.be](http://www.indianhead.be) | [indianheadmvcg@gmail.com](mailto:indianheadmvcg@gmail.com)



**25, 26, 27 janvier 2019**

## **Bohan-sur-Semois**

L'Indian Head organisera sa traditionnelle manifestation d'hiver les 25, 26 et 27 janvier 2019 à Bohan-sur-Semois. Cette région a été choisie car elle fût de mai 1940 à décembre 1944, le témoin d'événements historiques.

Nous installerons nos quartiers au centre La Besace à Bohan-sur-Semois. Cet établissement nous offrira un logement de qualité dans des chambres de 2 à 6 personnes, toutes équipées d'une salle de bain.

Les places étant limitées, nous vous demandons de réserver en renvoyant le formulaire ci-joint avant le **15 janvier 2019** afin de répartir au mieux les chambrées et commander les repas. Les participants désireux de loger dans leur véhicule ou ailleurs renverront également le formulaire pour la réservation des repas.

La réservation sera confirmée par un versement de **50 euros** par personne sur le compte n° BE05 0003 2555 8975.

**La Besace**  
**Rue Mont les Champs**  
**5550 Bohan-sur-Semois**





## Programme

### Vendredi 25 janvier 2019

16h00 Accueil des participants  
19h00 Repas  
20h00 USO

### Samedi 26 janvier 2019

08h00 Petit déjeuner  
09h00 Accueil des participants  
09h30 Départ du convoi historique  
11h30 Défilé à Bouillon  
12h00 Repas de midi à Bouillon  
13h30 Visite du fort de Bouillon  
19h00 Repas du soir  
20h45 Remise des souvenirs clubs  
21h00 USO

### Dimanche 27 janvier 2019

08h30 Petit déjeuner  
10h00 Départ du convoi  
10h30 Visite d'une cache de résistants  
12h30 Repas de midi  
15h00 Fin de la manifestation

**NB** : Ce programme peut être sujet à de possibles modifications en fonction de la gestion des événements ou suite à des décisions externes indépendantes de la volonté et du ressort du BMVCG Indian Head.



## REGLEMENT

### **Art 1 – Règle générale**

Par la signature du contrat d'inscription, le participant accepte sans restriction de se conformer aux règlements édictés par les autorités et les organisateurs de la manifestation.

### **Art 2 – Logements**

L'établissement est pourvu de chambrées simples mais confortables. La répartition des occupants se fera au fur et à mesure de l'enregistrement des inscriptions. Les participants devront se munir de leur sac de couchage ou équivalent. Des commodités sanitaires seront mises à disposition. Il est strictement interdit de fumer dans les bâtiments. Les chambrées seront rendues propres et exemptes de déchets.

### **Art 3 – HORECA**

L'intendance du BMVCG Indian Head fait le maximum pour proposer des menus d'un excellent rapport qualité-prix. Tout repas commandé et non consommé n'est pas remboursable. Il est formellement interdit de cuisiner dans les chambrées ou autres lieux non prévus. Seul le bar géré par l'Indian Head est reconnu.

Les chiens n'ont pas accès aux lieux et heures des repas collectifs.

### **Art 4 – Uniformes**

Seuls les uniformes et équipements des **armées alliées** de la période **39/45** sont autorisés ! Le port d'uniformes, parties d'uniformes, insignes ou équipements des forces de l'axe sont strictement interdits !

Chaque participant adoptera une attitude digne et responsable et respectera l'uniforme qu'il porte.

Les enfants-soldats (enharnachés et/ou porteurs d'armes à l'échelle réelle) ne sont pas admis ; les enfants mascotte sont absolument les bienvenus.

### **Art 5 – Armes**

Les armes démilitarisées conformément à la loi ou des copies inertes sont tolérées. Les armes blanches ne seront en aucun cas exhibées hors de leur fourreau. Les armes, y compris les copies, ne seront pas admises dans les infrastructures où des boissons et des repas sont servis. La loi en la matière devra être respectée.

### **Art 6 – Véhicules**

Seuls les véhicules de construction antérieure à 1946 sont autorisés. Les véhicules postérieurs à 1945 mais dont l'aspect extérieur permet de les confondre avec des véhicules d'époque sont acceptés. Les véhicules de l'axe sont autorisés pour autant qu'ils soient considérés comme véhicules de prise et utilisés par les alliés. Ils seront dépourvus de marquages nationaux des forces de l'axe et ne pourront être pilotés que par des équipages dont l'uniforme répond à l'Art 4 du présent règlement.

### **Art 7 – Responsabilités**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité envers les participants, en cas d'accident causé par l'utilisation d'instruments quelconques à flamme vive ou autre ainsi que par la détention de produits inflammables.

### **Art 8 – Recours**

Chaque participant, en règle d'inscription, est censé connaître le présent règlement et abandonner tous recours à l'encontre des organisateurs et de l'asbl Indian Head en cas de dommages ou d'accidents survenus pendant la manifestation. Le participant non respectueux du présent règlement pourra être exclu de plein droit sans recours.



## TARIFS

### 1 – Formule logement dans l'établissement :

- a. Pension complète 2 nuitées (vendredi-samedi)  
Repas : repas du soir du vendredi au repas de midi du dimanche **95 €**
- b. Pension complète 1 nuitée (samedi)  
Repas : repas de midi du samedi au repas de midi du dimanche **80 €**

---

### 2 – Formule logement dans véhicules :

- a. Repas : repas du soir du vendredi au repas de midi du dimanche **65 €**
- b. Inscription seule sans repas (accès a l'organisation générale) **15 €**

---

#### Repas à la carte :

Repas de midi samedi : **15 €**  
Repas du soir samedi : **15 €**  
Repas de midi dimanche : **15 €**

**Les participants qui choisiront la formule 2b pourront commander des repas à la carte lors de la réservation.**

---

Si vous désirez participer à cette manifestation d'exception, vous pouvez dès à présent renvoyer votre bulletin de réservation et verser un acompte de **50 euros** sur le compte n° **BE05 0003 2555 8975** ou pour nos amis français, luxembourgeois, allemands, hollandais, italiens, suisses, anglais, tchèques, américains ... par virement international aux coordonnées suivantes :

**La banque de la Poste**

**INDIAN HEAD : IBAN BE 05 0003 2555 8975 BIC BPOTBEB1**



# INDIAN HEAD

MILITARY VEHICLE CONSERVATION GROUP  
BELGIUM

RESERVATION – VOORBEHOUD

## IVANHOE 2019



NOM ..... PRENOM .....  
 NAAM ..... VOORNAAM .....  
 RUE ..... N° ..... BOITE .....  
 STRAAT ..... Nr ..... BUS .....  
 LOCALITE ..... CODE POSTAL .....  
 WOONPLAATS ..... POSTCODE .....  
 CLUB ..... DATE DE NAISSANCE.....  
 GEBOORTE DATUM .....

VEHICULE 40/45 ..... N° PLAQUE .....  
 VOERTUIG 40/45 ..... Nr PLAAT .....

TEL .....

E-MAIL : .....

FORMULE SOUHAITEE :  
 GEWENSTE FORMULE :

Formule	Tarifs Prijzen		Prix total Total prijs
<b>1 a</b>	95 €	-----Tout compris-----Alles inbegrepen -----	95 € (*)
<b>1 b</b>	80 €	-----Tout compris -----Alles inbegrepen-----	80 € (*)
<b>2 a</b>	65 €	-----Tout compris-----Alles inbegrepen-----	65 € (*)
<b>2 b</b>	15 €		15 € (*)

(\*) *Biffer les mentions inutiles – Schrappen wat niet past*

Date / / Signature .....  
 Datum / / Handtekening

Envoyer à : - Terug te zenden aan :

**Guy Klinkenberg**

**Rue de la lisière 7 - B-6790 Aubange**

**Tel : 0032/(0)63219614 – 00.352.691.78.42.74**

**Acompte à verser pour réserver**

**50 Euros par personne au compte INDIAN HEAD**

**N° BE05 0003 2555 8975 avant le 15 janvier 2019**

**50 Euros per persoon op de rekening INDIAN HEAD**

**Nr BE05 0003 2555 8975 vóór 15 januari 2019**